

BULLETIN ECONOMIQUE

Moins de céréales en France. Il restait une dernière...

LE COMMERCE D'EXPORTATION DE L'ALLEMAGNE.

Table with 2 columns: Product, Value. Includes items like Cotonnades, Lingerie, etc.

LE PRIX DE REVENU DU BLE AUX ETATS-UNIS.

D'après le Financial Chronicle de New-York, voici une estimation du prix de revenu du blé dans le Michigan...

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES.

Paris, le 10 février. La pression barométrique est de 760 à Dunkerque...

Adjudication. - Mardi, à 11 h. du matin.

Il a été procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel-Ville, à l'adjudication de la fourniture des charbons destinés au chauffage des bâtiments communaux...

Une bonne action.

La société de pêche le Poisson d'Or avait organisé dimanche dernier, une sortie au bénéfice de l'un de ses membres...

L'Union lyrique.

Nous apprenons que la société chorale l'Union Lyrique prendra part au concours de Fontaine-bleau...

Société de Géographie.

Conférence du samedi 14 février. La causerie hebdomadaire sera faite par M. Jacquin...

La joie des écoliers.

Les instructions concernant les congés des jours gras en 1885, portent :

Un congrès socialiste.

Le Vain de l'Ourier annonce que dimanche 8 février, a eu lieu à Ploeghet (Belgique), le congrès annuel des sections socialistes flamandes d'Armentières, Lille, Roubaix, Courmoulin, etc.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

Le conseil municipal se réunira vendredi 13 février, à sept heures et demie du soir.

Nomination du secrétaire et des commissions.

Le conseil municipal, dans sa séance ordinaire de février 1885, a nommé :

3. Gardes-arrière.

Le conseil municipal a nommé :

4. Prolongement de la rue Saint-Antoine.

Le conseil municipal a décidé :

5. Rue Darbo.

Le conseil municipal a décidé :

6. Demande de crédit.

Le conseil municipal a décidé :

7. Abonnement des brasseurs.

Le conseil municipal a décidé :

8. Halles et marchés.

Le conseil municipal a décidé :

9. Pétitions des cultivateurs.

Le conseil municipal a décidé :

10. Pétition du sieur Solose.

Le conseil municipal a décidé :

11. Fourniture d'eau dans les établissements communaux.

Le conseil municipal a décidé :

12. Demande de bourses.

Le conseil municipal a décidé :

13. Demande de modification.

Le conseil municipal a décidé :

14. Avis du conseil sur les résultats de l'enquête parcellaire.

Le conseil municipal a décidé :

15. Vidanges nocturnes.

Le conseil municipal a décidé :

16. Expropriation.

Le conseil municipal a décidé :

17. Voirie municipale.

Le conseil municipal a décidé :

18. Réclamation.

Le conseil municipal a décidé :

19. Création d'un emploi de vicarier à Ste-Elizabeth.

Le conseil municipal a décidé :

20. Institut Sévigné.

Le conseil municipal a décidé :

21. Legs Héritier.

Le conseil municipal a décidé :

22. Pétition adressée par M. Duthoit.

Le conseil municipal a décidé :

23. L'école de la rue des Arts.

Le conseil municipal a décidé :

24. Demande d'indemnité.

Le conseil municipal a décidé :

25. Demande formée par la veuve Verfaillie.

Le conseil municipal a décidé :

26. Institut Sévigné.

Le conseil municipal a décidé :

27. Legs Héritier.

Le conseil municipal a décidé :

28. Pétition adressée par M. Duthoit.

Le conseil municipal a décidé :

29. L'école de la rue des Arts.

Le conseil municipal a décidé :

30. Demande d'indemnité.

Le conseil municipal a décidé :

31. Demande formée par la veuve Verfaillie.

Le conseil municipal a décidé :

Chronique colombo-phile.

La Société l'Egalité, établie chez M. H. Frady, rue Christophe Colomb, vient de recevoir avec commission de la manière suivante :

La mairie de Longie a légalisé.

Sous date du 7 novembre 1884, la déclaration suivante : 'J'ai l'honneur de vous informer que les Filles Saint-Jacques ont été légalisées par la mairie de Longie...

Prix du pain pour servir de règle au boulanger.

Pain de ménage, composé de deux tiers de blé et d'un tiers de blé dur ou meunier. Le pain d'un kilogramme et demi se vend, par kilogramme, à 25 c.

Ephémérides de la charité roubaissienne.

2 février 1744. - Mort de Jean-Baptiste Lamy, naé à Roubaix, évêque de Metz, cardinal, évêque de Cambrai, etc.

Le conseil municipal se réunira ce soir, à huit heures.

Vilck, le malheureux ouvrier qui avait fait sa chute.

Il est mort, mardi matin, au péage de M. Paul Dubrion, dans une position relativement bonne. D'après l'avis du docteur, Vilck pourra reprendre son travail dans un huitaine de jours.

Une agréable soirée.

Dimanche dernier, la Fanfare Sainte-Marie, du Mont-A-Doux, a offert à ses membres protecteurs et honoraires un concert d'été au théâtre de la ville de Roubaix.

M. G. Lepoutre, à qui était dévolue la partie comédie.

M. G. Lepoutre, à qui était dévolue la partie comédie, a été nommé directeur de la commission administrative des hospices.

Le conseil municipal se réunira ce soir, à huit heures.

Vilck, le malheureux ouvrier qui avait fait sa chute.

Une agréable soirée.

M. G. Lepoutre, à qui était dévolue la partie comédie.

Le conseil municipal se réunira ce soir, à huit heures.

Vilck, le malheureux ouvrier qui avait fait sa chute.

Une agréable soirée.

M. G. Lepoutre, à qui était dévolue la partie comédie.

Le conseil municipal se réunira ce soir, à huit heures.

Vilck, le malheureux ouvrier qui avait fait sa chute.

Une agréable soirée.

M. G. Lepoutre, à qui était dévolue la partie comédie.

Le conseil municipal se réunira ce soir, à huit heures.

Vilck, le malheureux ouvrier qui avait fait sa chute.

Une agréable soirée.

M. G. Lepoutre, à qui était dévolue la partie comédie.

Le conseil municipal se réunira ce soir, à huit heures.

Vilck, le malheureux ouvrier qui avait fait sa chute.

Une agréable soirée.

M. G. Lepoutre, à qui était dévolue la partie comédie.

Le conseil municipal se réunira ce soir, à huit heures.

Vilck, le malheureux ouvrier qui avait fait sa chute.

Une agréable soirée.

M. G. Lepoutre, à qui était dévolue la partie comédie.

Le conseil municipal se réunira ce soir, à huit heures.

Vilck, le malheureux ouvrier qui avait fait sa chute.

Une agréable soirée.

M. G. Lepoutre, à qui était dévolue la partie comédie.

Le conseil municipal se réunira ce soir, à huit heures.

Vilck, le malheureux ouvrier qui avait fait sa chute.

Une agréable soirée.

M. G. Lepoutre, à qui était dévolue la partie comédie.

Le conseil municipal se réunira ce soir, à huit heures.

Vilck, le malheureux ouvrier qui avait fait sa chute.

Une agréable soirée.

M. G. Lepoutre, à qui était dévolue la partie comédie.

Le conseil municipal se réunira ce soir, à huit heures.

Vilck, le malheureux ouvrier qui avait fait sa chute.

Une agréable soirée.

M. G. Lepoutre, à qui était dévolue la partie comédie.

Le conseil municipal se réunira ce soir, à huit heures.

Vilck, le malheureux ouvrier qui avait fait sa chute.

Une agréable soirée.

M. G. Lepoutre, à qui était dévolue la partie comédie.

Le conseil municipal se réunira ce soir, à huit heures.

Vilck, le malheureux ouvrier qui avait fait sa chute.

Une agréable soirée.

M. G. Lepoutre, à qui était dévolue la partie comédie.

Le conseil municipal se réunira ce soir, à huit heures.

Vilck, le malheureux ouvrier qui avait fait sa chute.

Une agréable soirée.

M. G. Lepoutre, à qui était dévolue la partie comédie.

Le conseil municipal se réunira ce soir, à huit heures.

Vilck, le malheureux ouvrier qui avait fait sa chute.

Une agréable soirée.

M. G. Lepoutre, à qui était dévolue la partie comédie.

Le conseil municipal se réunira ce soir, à huit heures.

Vilck, le malheureux ouvrier qui avait fait sa chute.

Une agréable soirée.

M. G. Lepoutre, à qui était dévolue la partie comédie.

Le conseil municipal se réunira ce soir, à huit heures.

Vilck, le malheureux ouvrier qui avait fait sa chute.

Une agréable soirée.

M. G. Lepoutre, à qui était dévolue la partie comédie.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Paris, le 3 février 1885.

Monsieur le rédacteur en chef, L'honneur de vous adresser ces quelques lignes...

Depuis deux jours, elle se permet des écarts tout à fait répréhensibles pour un homme de bien...

Son aiguille, marquant, deux heures durant, le même chiffre, et aujour'hui, elle marque neuf heures invariablement, depuis le matin.

Et dire que la ville dépense plusieurs milliers de francs pour le règlement des horloges...

C'est beaucoup, comme le disait un honorable conseiller, pour ne pas avoir l'heure.

Agrez, Monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

L. H.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 16 janvier 1885

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire

(Compte-rendu analytique du Journal de Roubaix)

(Suite. - Voir le numéro du 9 février.)

Expropriations, demande d'un crédit.

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...

M. LE MAIRE. - Messieurs, le jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés par jugement des 4 janvier et 3 mai 1884, s'est réuni les 24 et 25 de ce mois de novembre dernier...